

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-58

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Convention de partenariat avec « La France en courant » pour l'accueil de la 1^{ère} étape de cette course

Etaient présents : 22

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 7

Mesdames et Messieurs, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Cécile WEILER-BARDIN, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Monsieur Gérard FOUCARD expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que

- LA FRANCE EN COURANT qui a le label de la F.F.A. est aujourd'hui la plus longue course en relais sur route de France,
- La FRANCE EN COURANT s'engage à animer le village d'arrivée. Des producteurs locaux participeront à cette fête, cour de la mairie, tout l'après-midi.

Saint-Apollinaire accueille la 1^{ère} étape du 34^{ème} Tour de LA France EN COURANT le 16 juillet 2023.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec LA France EN COURANT, pour l'accueil de cette première étape le 16 juillet 2023.

La ville prend en charge l'hébergement des coureurs et organisateurs, ainsi que le repas du soir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 24 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire à signer la convention de partenariat avec LA France EN COURANT pour l'accueil de la première étape de cette course, le 16 juillet prochain, et l'AUTORISE à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier, comme énoncé ci-dessus,

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le

- 3 JUL. 2023

Le Maire,

Le secrétaire,



Jean-François DODEI



Aubin AMARDEIL

Date de publication : **- 3 JUL. 2023**